

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE
DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

Nbre de membres en exercice : 17
Nbre de membres présents : 10
Nbre de suffrages exprimés : 10

Votes : Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille dix huit, le premier février

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame De ROFFIGNAC en la salle du conseil de la Communauté des Communes de l'Estuaire à Braud et Saint Louis

Date de convocation : 18 janvier 2018

Etaient Présents : Mmes DE ROFFIGNAC- DERVILLE - GUILLEN – QUENTIN – MM. BELOT- BITEAU- CORSAN – DELAUNAY- GIRARD - PLISSON

Délibération N°2018-011: Mise en œuvre du plan de communication pour la saison 2018 au phare de Cordouan

Vu le CGCT ;

Vu l'Autorisation d'Occupation Temporaire du site de Cordouan ;

Considérant l'intérêt de développer la communication pour l'image et la notoriété de Cordouan ;

Il est décidé, à l'unanimité :

Article 1. d'autoriser Madame la Présidente à mettre en œuvre le plan de communication 2018 Cordouan et de procéder pour cela aux commandes nécessaires par voie de bons commandes auprès des médias et prestataires choisis (graphistes, imprimeurs, transporteurs...) pour un montant maximum cumulé de 10 000 € TTC ;

Article 2. de prélever les crédits nécessaires au budget annexe Cordouan 2018;

Article 3. d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce plan de communication.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 1^{er} février 2018

La Présidente


Françoise De Roffignac